

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 21 mai 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BERTHIER, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par M. BON), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BERTHIER), Mme OBRIOT (représenté par M. GOUDEAU),

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 14 mai 2013

Délibération n° : 22-2013

Objet : CHRS Herriot de l'ACODEGE

Mise à disposition de logement au sein des résidences sociales Abrioux et Viardot

Une convention expérimentale de 8 mois a été signée le 20/09/2011 entre l'ACODEGE – CHRS La résidence Herriot et le CCAS de Dijon pour la mise à disposition de deux logements au sein des résidences sociales Abrioux et Viardot, pour l'hébergement de deux jeunes âgés de 18 à 25 ans faisant l'objet d'un suivi socio-éducatif par le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale la résidence Herriot de l'ACODEGE.

Il s'agissait pour le CHRS Herriot de diversifier ses réponses en matière d'hébergement au moment d'une extension de 3 places, portant son agrément de 25 à 28. L'accueil de ces jeunes au sein des deux résidences sociales : Abrioux (un logement T1) et Viardot (une chambre) ayant été positif en terme de mixité du public et de partenariat, la convention a été renouvelée pour une durée de 12 mois en juin 2012.

Le dispositif fonctionne en continu sans vacance de logement. Les résidences sociales contribuent à un accueil et un hébergement de qualité pour un public jeune en grande difficulté sociale. Des bilans individuels ponctuels ont lieu entre les travailleurs sociaux des résidences et du CHRS, ainsi qu'un bilan global de l'action une fois par an.

Six jeunes de 18 à 25 ans suivis par le CHRS la résidence Herriot ont pu bénéficier d'un hébergement dans les résidences Abrioux et Viardot depuis octobre 2011.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration décident :

- de renouveler la convention du 1^{er} juin 2012 pour une année, à compter du 1^{er} juin 2013 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer l'avenant n° 1 joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

28 MAI 2013



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie ROPADYAK



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

22 MAI 2013